

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Fel, convoqué le 4 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-François ALBESPY, Maire**.

**Étaient présents** : Monsieur Jean-François ALBESPY, Monsieur Laurent MOUSSET, Monsieur Christophe MONTOURCY, Madame Bernadette LAVIGNE, Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR, Monsieur Pierre ALBESPY, Madame Coline ROUQUET, Madame Claudine RICROS, Madame Marion PERRIER, Monsieur Nicolas MALPEL.

**Étaient excusé** : néant

**Était absent** : néant

**Monsieur Pierre ALBESPY**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet pour l'exploitation de Roussy par Jules Mommessin, Solène Gautier et Leslie Campourcy
- Aménagement de Roussy : choix du maître d'œuvre
- Circuit découverte LPO : inscription au PDIPR
- Adhésion à Panneau Pocket
- Convention d'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité
- Informations diverses



### **Intervention de Leslie Campourcy concernant les aménagements en cours autour de la maison de la réserve**

Leslie Campourcy présente un aperçu des panneaux qui seront implantés sur le chemin d'interprétation de la réserve Naturelle Régionale à proximité de Roussy. Des panneaux « silhouette » ont déjà été installés sur le site, actuellement, des travaux de nivelage sur le parcours sont en cours les jeudis pour les bénévoles de la réserve naturelle.

Le sentier pédagogique se veut simple et ludique, proposant 8 plateformes avec des jeux de découverte.

La LPO propose des interventions dans les écoles de proximité et des visites du nouveau site dès le printemps 2025.

### **Intervention de Solène Gautier et Jules Mommessin**

Jules et Solène seront les futurs exploitants de l'ensemble Bar Restaurant Gîtes Epicerie de proximité et Résidence d'artistes du hameau de Roussy, ils sont domiciliés tout les deux au Fel dans la maison familiale des parents de Jules.

Ils souhaitent adapter leurs services aux attentes des habitants du Fel. Ils envisagent la constitution d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) avec plusieurs partenaires, dont la commune, qui pourraient ainsi siéger au conseil d'administration de leur société.

Ils veulent présenter aux habitants leurs projets et échanger sur les attentes de chacun lors d'une réunion publique. La commune les accompagne sur le suivi de leur préparation à l'exploitation et elle est favorable à une présentation de leur projet aux administrés.



**2024-06-01 Aménagement du hameau de Roussy : résultat de la consultation maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire relate aux conseillers l'analyse des offres de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du hameau de Roussy et de la liaison Le Fel.

La consultation a été lancée le 6 septembre 2024 pour une remise des offres seront le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 12h.

Deux maîtres d'œuvres se sont portés candidats sur les cinq consultés.

Le Maire donne lecture de l'analyse des offres établie par Aveyron Ingénierie : Le résultat définitif, après application des pondérations

Les critères déterminant le choix du Maître d'ouvrage étant l'offre la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

- 40% pour le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- 60% pour la valeur technique.

L'offre ayant retenu la meilleure note finale est :

MIRABEL Arnaud paysagiste mandataire associé au cabinet Ginisty et Frayssinet pour un montant de 31 375€ HT.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE l'analyse des offres de consultation de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du hameau de Roussy et de la liaison Le Fel – Roussy élaboré par Aveyron Ingénierie,**
- **Retient l'offre de MIRABEL Arnaud paysagiste pour un montant de 31 375€ HT.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour intervenir à cet effet.**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



**2024-06-02 Circuit découverte LPO : inscription au PDIPR**

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande l'inscription au PDIPR des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.

Autorise le maire à signer, le cas échéant, les conventions de passage avec les propriétaires privés.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

**COMMUNE DU FEL**

Numéro de Chemin	Nom chemin (cadastre ou commune)	Phase	Type chemin	Statut chemin	Nature du chemin	Section cadastre
12093FEL066	Circuit découverte LPO Chemin privé à conventionner	A inscrire (sous réserve de convention)	Chemin privé	Privé	Terre	0A

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



**2024-06-03 Adhésion à Panneau Pocket**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'application Panneau Pocket. Cet outil de communication permet à tout utilisateur de smartphone de recevoir l'information communale.

Il est à noter que cet outil peut être synchronisé avec le site internet de la commune, ce qui permet une diffusion simultanée des actualités.

Plusieurs collectivités utilisent déjà Panneau Pocket et les retours d'utilisation sont favorables.

L'abonnement à cette application pour une durée de 3 ans est de 540€ TTC.

L'offre comprend :

- Un nombre illimité de publication d'information et d'alertes,
- Les statistiques complètes et passerelle avec site internet
- Une formation téléphonique des collaborateurs et une assistance 7 jours sur 7
- Un pack de communication offert

Considérant que ce moyen de communication est complémentaire au site internet et qu'il répondra à la demande des administrés, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte que la commune s'abonne à Panneau Pocket et charge Monsieur le Maire de toutes démarches utiles.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



**2024-06-04 Convention d'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité**

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

En effet :

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

## COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

Aussi Monsieur le maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Il propose d'adhérer cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit : 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile.

Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Le rapport du maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron

Article 2 : d'autoriser le Maire / le Président ou son représentant à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 : de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de **TOULOUSE** dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



### **2024-06-05 Mise à jour cadastrale succession Cayron : route d'Incabrière place de la mairie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à jour cadastrale des voiries de la commune, des parcelles appartenant aujourd'hui à la succession Cayron avaient fait l'objet d'un bornage sur l'emprise de la route menant à Incabrière et la place de la mairie. Les actes n'avaient pu être formalisés suite aux décès de Mesdames Cayron.

A ce jour la succession, souhaite régulariser la situation en vendant à la commune les parcelles suivantes pour la somme de 3€ :

- A1178 pour 240ca
- A1179 pour 100ca
- A1438 pour 130ca

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de la succession Cayron et autorise Monsieur le Maire à procéder aux actes notariés pour l'acquisition des sept parcelles appartenant à la succession Cayron pour la somme de 3€.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



### **Informations diverses :**

- Dans le cadre de la démarche Villages d'Avenir, le cabinet Espelia a été sollicité et retenu par l'ANCT pour accompagner la commune du Fel dans la construction et le pilotage de la lutte contre la déprise agricole, l'installation de viticulteurs et/ou éleveurs, la participation à l'attractivité du village, la protection contre les incendies et l'entretien des paysages. Une réunion de pilotage aura lieu prochainement. La mission de pilotage durera 6 mois.
- Clôtures gênant le passage de véhicules : une procédure d'empiètement sur la voie publique va être lancée.
- Une cérémonie des vœux sera début d'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures 15.

**2024-06-01 Aménagement du hameau de Roussy : résultat de la consultation maîtrise d'œuvre**

**2024-06-02 Circuit découverte LPO : inscription au PDIPR**

**2024-06-03 Adhésion à Panneau Pocket**

**2024-06-04 Convention d'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité**

**2024-06-05 Mise à jour cadastrale succession Cayron : route d'Incabrière place de la mairie.**

Le Maire,

Monsieur Jean-François ALBESPY,



Le secrétaire de séance,

Monsieur Pierre ALBESPY



